

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 13 janvier 2014 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

Est absent : M. Renald Grondin

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Daniel Roy, pro-maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2) Exemption de la lecture des procès-verbaux du 2 et 19 décembre 2013.
- 3) Adoption des procès-verbaux du 2 et 19 décembre 2013.
- 4) Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2014.
- 5) Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2014.
- 6) Adoption des comptes à payer.
- 7) Taxes municipales impayées.
- 8) Rémunération des employés.
- 9) Rémunération de la directrice générale.
- 10) Amendement au règlement 101-92, concernant le traitement des élus.
- 11) Surplus à affecter budget 2013.
- 12) Encaissement des taxes.
- 13) Cautionnement et assurance ADMQ.
- 14) Demande de modification au schéma d'aménagement.
- 15) Avis de motion concernant le règlement 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.
- 16) Exemption de la lecture du projet de règlement 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.
- 17) Projet de règlement 151-2014 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.
- 18) Emplois d'été Canada 2014.
- 19) Mandat à Stéphane Bergeron ingénieur à la MRC de Lotbinière.
- 20) Demande à la CPTAQ.
- 21) Affaires nouvelles :
 - a) Adhésion à la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière.
 - b) Demande d'une citoyenne.
 - c) Dépôt de la déclaration de contributions ou dons électoraux.
- 22) Période de questions
- 23) Levée de la séance

2014-01-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2014-01-02

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 19 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture des procès-verbaux du 2 et 19 décembre 2013, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 19 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 2 et 19 décembre 2013, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-04

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération : Maire et les Élus municipaux
Directrice générale / secrétaire-trésorière et Secrétaire adjointe
Personne désignée pour la voirie et aide-voirie
Chauffeurs de camion pour le déneigement
Loisirs
Pompiers et Premiers répondants
Journalier
Parc et terrain de jeux
Préposé à l'entretien ménager
- Frais de vérification
- Frais de poste
- Retenue à la source aux deux paliers gouvernementaux
- Frais de téléphone, cellulaire, téléavertisseurs, radios mobiles et internet
- Propane, diesel
- Électricité de tous les édifices municipaux et éclairage public
- Assurances
- Les quotes-parts de la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Laurier-Station
- Fournitures de bureau
- Frais de déplacement

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-05

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2014

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-06

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de janvier 2014 :
.....

C1400002	Municipalité de Laurier-Station : Quotes-parts déchets 2014	2 578.26
C1400003	Hydro-Québec : Éclairage public	530.90
C1400004	Pièces d'autos Carquest Laurier-Station : Huile, Antigél	207.14
C1400005	Canadien National : Passages à niveau	666.74
C1400006	Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	12.00
C1400007	Groupe CCL : Comptes de taxes, enveloppes, permis	425.23
C1400008	ADMQ : Cautionnement et assurances	693.95
C1400009	Postes Canada : Timbres	579.47
C1400010	Supérieur Propane : Propane 1245, 2 ^e rang	733.98
C1400011	CIB : Soutien technique 2014	2 466.21
C1400012	Marius Marcoux & Fils Inc. : Entretien lumières de rues	330.21

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

C1400013	Distribution Praxair : Oxygène et acétylène	44.09
C1400014	Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1400015	SOCAN : Droits de licences	212.78
C1400016	Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	2 934.99
C1400017	Municipalité de Laurier-Station : Quote-part recyclage	1 746.75
C1400019	Hydro-Québec : 1245 2 ^e rang	446.82
C1400020	Bell Mobilité : Cellulaires	399.13
C1400021	Editions Yvon Blais : Code municipal renouvellement	145.95
C1400023	Telus Quebec : Municipalité, internet, loisirs, pompiers	454.10
C1400024	Municipalité Val-Alain : Bulletin municipal	82.18
C1400025	Supérieur Propane : Garage, centre municipal, loisirs	2 558.12
C1400026	Blier, Chantal Mme : Entretien ménager	500.00
C1400027	Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	747.37
C1400028	École Sainte-Thérèse : Projet parc-école PR 2	20 000.00
L1400001	MRC de Lotbinière : Quote-part enfouissement	3 240.12
	Frais de déplacement	304.90
	Salaire	9 782.80

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2014-006

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 53 039.94 \$

Caroline Fortin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-07

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de la rémunération de tous les employés municipaux.

Concernant le taux, il sera annexé au procès-verbal et ledit annexe sera confidentiel, selon l'article 57 de la Loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-08

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Trente-six mille cinquante-sept dollars (36 057.00 \$) pour l'année 2014, plus 23.11 \$ / heure pour les heures supplémentaires.

De plus, les frais de déplacement et de repas de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour assister aux journées d'études et aux cours dispensés par la MRC, le MAMROT et l'ADMQ seront défrayés par la municipalité de Val-Alain, de même que les dépenses du Colloque et du Congrès de l'ADMQ, l'assurance cautionnement de la directrice générale / secrétaire-trésorière et la cotisation à l'ADMQ.

La directrice générale / secrétaire-trésorière aura trois (3) semaines de vacances payées durant l'année.

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder la rémunération ci-dessus à la directrice générale / secrétaire-trésorière pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-01-09

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 101-92, CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 101-92, concernant la rémunération des élus municipaux soit amendé de la manière suivante :

À l'article 7 : on devra lire : pour l'exercice 2014, la rémunération de base et l'allocation des dépenses sont effectives au 1er janvier 2014;

À l'article 7 : on devra lire : les montants mentionnés aux articles 3, 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice conformément aux taux de 2 % pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-010

SURPLUS À AFFECTER AU BUDGET 2013

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de reclasser les surplus 2013 suivants tel qu'indiqué :

- ❖ Surplus de 31 985 \$ provenant d'une subvention du PIQM pour le réseau d'égout, à affecter au surplus accumulé pour le paiement de l'emprunt-égout.
- ❖ Surplus de 20 000 \$ provenant d'une subvention de Recyc Québec, à affecter au surplus accumulé pour la cueillette des matières secondaires.
- ❖ Surplus de 5 000 \$ budgété pour l'inventaire du milieu par le service d'évaluation, à affecter au surplus accumulé pour le paiement du service d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-011

ENCAISSEMENT DES TAXES

Puisque lorsque le solde des taxes à recevoir est inférieur à 1,00 \$ le système comptable ne calcule pas d'intérêts.

Afin d'éviter que subsistent des soldes minimales à la liste des taxes à recevoir.

Lors de l'encaissement du dernier paiement des taxes, si le solde à payer par le contribuable est inférieur à 1,00 \$, il sera présumé que le compte est entièrement payé et la différence sera affectée aux escomptes de taxes.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-012

CAUTIONNEMENT ET ASSURANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 693,95 \$ (taxes incluses) à l'ADMQ pour le cautionnement et l'assurance de la directrice générale / secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-01-013

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire modifier les limites de son périmètre d'urbanisation;

Attendu que cette modification vise l'établissement d'un pôle commercial aux abords de l'autoroute Jean-Lesage afin d'implanter une aire de service avec dépanneur, essencerie et autres activités connexes;

Attendu que la Commission de protection du territoire du Québec a autorisé l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 192-25 et 192-26 d'une superficie de 14 hectares;

Attendu que la Commission de protection du territoire du Québec a autorisé l'inclusion à la zone agricole d'une partie du lot 192-190 d'une superficie de 23.84 hectares;

Attendu que pour modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité, le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière doit être modifié au préalable;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière soit déposée afin de permettre la réalisation d'un pôle commercial aux abords de l'autoroute Jean-Lesage.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-014

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 151-2014 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Giroux qu'à une séance subséquente le Règlement 151-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013 sera adopté.

2014-01-015

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT 151-2014, CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'exemption de la lecture du Règlement 151-2014, concernant le code de d'éthique et déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité
.....

2014-01-016

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 151-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE 2013

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du projet de Règlement 151-2014, concernant le code d'éthique et déontologie des élus municipaux suite à l'élection générale 2013.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-01-017

DEMANDE «EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014 »

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande pour un planificateur en loisirs concernant le programme «Emplois d'été Canada 2014»;

Que la municipalité de Val-Alain accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada 2014»;

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés au nom de la municipalité de signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la municipalité s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-018

MANDAT À STÉPHANE BERGERON INGÉNIEUR À LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que la municipalité de Val-Alain désire obtenir une analyse de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées et du poste de pompage VA-2 afin d'évaluer les unités d'habitation supplémentaires qui pourront être raccordées à la station de traitement sans devoir y apporter des améliorations majeures;

Attendu que cette analyse servira de guide à la municipalité pour planifier le développement résidentiel, commercial et industriel;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC de Lotbinière pour procéder à cette analyse.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-019

DEMANDE À LA CPTAQ

Considérant que M. Sylvain Laquerre présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un camp forestier de 30' x 24' sur le lot 192-227-P du cadastre officiel de Sainte-Emmélie;

Considérant que la construction d'une cabane à sucre était débutée et que la demande de permis a été refusée puisqu'il n'y a pas de population d'érables reconnue sur ce lot selon la carte de la c.p.t.a.

Considérant que la seule construction permise serait un abri forestier et que la grandeur maximale est de 20 m carré ou 14'x16' et d'un étage.

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la demande soit acceptée si la Commission le juge à propos.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2014-01-020

ADHÉSION À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2018 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté le 9 octobre 2013 la résolution 263-10-2013 sur la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière;

Attendu que cette planification est issue d'une vaste démarche de réflexion, ayant impliqué au cours des années 2012 et 2013 plusieurs dizaines de personnes en provenance de tous les secteurs d'activités;

Attendu que le 27 avril 2013 près de 120 personnes se sont réunies à Saint-Agapit pour un « forum régional » afin de valider la vision, les enjeux et les objectifs de développement pour les cinq prochaines années;

Attendu que la clé du succès de la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière passera par la capacité du milieu à travailler de pair à atteindre les défis et les objectifs identifiés;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Daniel Turcotte, appuyé par Daniel Giroux et résolu unanimement d'adhérer à la vision de développement, d'appuyer et de soutenir la mise en place du plan stratégique du territoire de Lotbinière issu de la concertation régionale.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-021

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE CONTRIBUTIONS OU DONS ÉLECTORAUX

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers de confirmer le dépôt par la directrice générale de la section 2 du formulaire DGE-1038, déclaration de contributions ou dons électoraux, devant le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

.....

2014-01-022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le pro-maire lève la séance à 19h50.

Adoptée à l'unanimité

.....

Daniel Roy, pro-maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Daniel Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.